

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-025**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHESS à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

**Absent(s) :**

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de Mme LARRE,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2018-2023) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;

- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

## 1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

### ➤ OPHA-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	CAPB	Ville
SDC 49-51 rue d'Espagne	49-51, rue d'Espagne	COPRO	RT	980 201,59	565 030	74 783	74 783
ROUX Justine	33, quai Roquebert	PO	AT	26 790,41	8 600	500	500
TALLON Gérard	5, rue Argenterie	PB	RT	77 828,65	29 258,52	2 949	2 949

COPRO : copropriété - PO : propriétaire occupant - PB : propriétaire bailleur - RT : réhabilitation totale - AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, par la bonne exécution des travaux, par la délivrance du certificat de conformité.

### ➤ PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité

énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant de l'opération en € TTC	Subvention Ville en €
LANDABURU Iulen	60, chemin de Lestanquet	PO	AT	15 724,70	369,00

PO : propriétaire occupant - AT : amélioration thermique

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 1 100 545,35 €. Le montant total des subventions attribuées au titre de l'OPAH-RU et du PIG pour cette séance est de 78 601 €.

2. Subvention attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en €
SCI CHRIFA (M. ROMATET)	22, rue Orbe	328 800,00	1 344,89
BORDATTO Christian	13, rue Douer	291 130,00	3 894,00
FONCIA BOLLING	28, place de la République	6 574,00	450,00
DUPERTHUIS Marc	1, place du Château Vieux	1 332,00	126,00
SCI EL GALLEGO	3, rue Charcutière	12 332,00	1 560,00
CULTURE ET PATRIMOINE	56, rue d'Espagne	752 992,00	10 164,00
TALLON Gérard	5, rue Argenterie	77 828,65	2 738,60
SCI TREMOULET	2, place du Réduit	243 231,00	22 731,80
DE URTASUN Marie Béatrice	14, rue Tour de Sault	10 725,00	1 868,80
SCI JYVF (M. MERLE)	10, rue Port Neuf	46 000,00	1 440,00
SIEULANNE Ghislaine	32, rue Poissonnerie	8 574,00	818,89
DARRIGRAND Françoise	4, place de la Liberté	25 748,00	3 900,00
ROUX Justine	33, quai Roquebert	26 790,41	1 826,22
FONTAINE Jean-Philippe	3, rue Marsan	16 082,00	960,00
SALOMON SALZEDO Olivier	22, rue Lormand	23 409,00	1 140,00
SCI ATURRI, SDC	4, allées Boufflers	15 044,00	1 200,00

ADRIAN François	3, rue des Faures	3 279,00	300,00
BENETRIX Sabine	9, rue Gosse	6 049,00	480,00
SAS BC IMMO (M. Bruno CAZET)	27, rue Thiers	103 211,00	6 216,80
HOURCADE Bernard	1, place Pasteur	11 263,00	1 263,04
CHAI RAMINA (Mme DEROUET)	11, rue Poissonnerie	10 840,00	1 456,00
ALLEMAN Olivier	48, rue d'Espagne	334 625,00	9 966,74
JEANNOU Jean-Charles, SDC	29, rue d'Espagne	4 455,00	310,40

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 2 360 314,06 €. Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 76 156,18 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et par la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 78 601 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 76 156,18 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 1, M. ALLEMAN.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services